

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

avec comptes annuels au 31 décembre 2013 de

Handicap International – Association nationale suisse, Genève

A l'Assemblée générale des membres de

Handicap International - Association nationale suisse, Genève

Lausanne, le 31 mars 2014
mg/10.3

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe) de Handicap International - Association nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

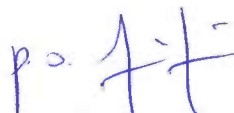
Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la Swiss GAAP RPC 21 et ne sont pas en conformité avec la loi et les statuts.

En outre, nous attestons que les dispositions de la Fondation ZEWO, à contrôler selon les dispositions explicatives concernant l'art. 12 du Règlement relatif au label de qualité ZEWO, sont respectées.

Ernst & Young SA



Serge Clément
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Marie Simon
Experte-réviseur agréée

Annexe

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe)

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

ACTIF	Annexe	2013	2012
Matériel de bureau et mobilier	5.5.1	481	2 392
Matériel informatique		8 439	14 894
Matériel audiovisuel		638	1 308
Immobilisations Corporelles		9 558	18 594
Garantie loyer		17 593	17 568
Immobilisations Financières		17 593	17 568
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		27 151	36 162
Stock de fournitures	5.5.5	6 016	4 299
Stocks		6 016	4 299
Bailleurs de fonds débiteurs		59 622	921 925
Financements programmes versés à l'avance		835 713	537 930
Créances sur Fédération et Associations nationales Handicap International		438 186	236 036
Autres créances à court terme		8 191	8 259
Comptes de régularisation		47 184	58 169
Créances à court terme		1 388 896	1 762 319
Liquidités		564 971	999 440
Liquidités		564 971	999 440
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		1 959 883	2 766 058
TOTAL DE L'ACTIF		1 987 034	2 802 220

PASSIF	Annexe	2013	2012
Report à nouveau		2 651	2 651
Apport associatif avec droit de reprise		641 414	641 414
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION		644 065	644 065
Bailleurs de fonds créditeurs		272 565	99 835
Dettes envers la Fédération et les Associations nationales	5.5.4 / 5.5.5		427 126
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		137 988	101 833
Financements programmes à verser	5.5.5	865 099	1 466 310
Provisions à court terme	5.5.4	31 325	
Autres engagements à court terme		27 974	20 357
Comptes de régularisation	5.5.4	8 018	42 694
TOTAL CAPITAUX EMPRUNTES A COURT TERME		1 342 969	2 158 155
TOTAL DU PASSIF		1 987 034	2 802 220

2. COMPTE DE RESULTAT 2013

	Annexe	2013	2012
Dons collectés	5.5.6	3 448 182	4 053 413
Financements et subventions	5.5.6 /7	5 728 966	6 579 081
Autres produits de gestion courante		399 220	103 735
Cotisations des membres		457	396
PRODUITS D'EXPLOITATION		9 576 825	10 736 625
Financements des programmes HI à l'étranger		6 811 367	8 026 630
Frais de mailings		791 196	1 186 201
Frais de personnel		1 448 143	1 069 612
Dotation aux amortissements		15 575	19 286
Autres charges d'exploitation		461 466	428 714
CHARGES D'EXPLOITATION		9 527 747	10 730 443
RESULTAT D'EXPLOITATION		49 078	6 182
Intérêts et produits assimilés		299	745
Différences positives de change		1 469	3 411
PRODUITS FINANCIERS		1 768	4 156
Différences négatives de change		14 898	5 529
CHARGES FINANCIERES		14 898	5 529
RESULTAT FINANCIER		- 13 130	- 1 373
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Financements exercices antérieurs		19 057	34 892
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5.5.9	19 057	34 892
Charges exceptionnelles sur opération de gestion			4 809
Dotation provisions pour risques et charges exceptionnelles		31 325	
Charges sur exercices antérieurs		23 680	34 892
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5.5.10	55 005	39 701
RESULTAT EXCEPTIONNEL		- 35 948	-4 809
TOTAL DES PRODUITS		9 597 650	10 775 673
TOTAL DES CHARGES		9 597 650	10 775 673
EXCEDENT OU DEFICIT			

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	2013	2012
Prestations gratuites		1 225
TOTAL CHARGES		1 225
Contributions volontaires – financements organismes publics		1 225
TOTAL PRODUITS		1 225
IMPACT CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES SUR RESULTAT	-	-

3. TABLEAU DE FINANCEMENT

	Annexe	2013	2012
A Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation			
Amortissement d'immobilisations corporelles	5.5.1	15 575	19 286
Augmentation / diminution des créances	5.5.4	- 167 865	1 159 809
Augmentation / diminution des stocks		- 1 717	1 993
Augmentation / diminution des comptes de régularisation actif	5.5.4	10 986	77 089
Augmentation / diminution des capitaux empruntés à court terme	5.5.4	- 150 208	- 1 723 594
Augmentation des comptes de régularisation passif	5.5.4	-34 675	- 19 611
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		- 427 905	- 485 028
B Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.5.1	- 6 538	-7 204
Augmentation des immobilisations financières		-26	- 44
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		- 6 564	- 7 248
C Flux de fonds provenant de l'activité de financement			
Total Variation des flux		- 434 469	- 492 276
D Augmentation des liquidités			
Existant initial des liquidités (01.01)		999 440	1 491 716
Existant final des liquidités (31.12)		564 971	999 440
Variation des liquidités		- 434 469	- 492 276

4. TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

Capital de l'organisation 2013

Capital de l'organisation	Situation 01.01.2013	Entrées	Transferts	Sorties	Situation 31.12.2013
Report à nouveau	2 651				2 651
Apport associatif avec droit de reprise	641 414				641 414
Total	644 065				644 065

5. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2013

5.1 Evolution des emplois

Les emplois baissent de 11% par rapport à 2012, en passant de Fr. 10'775'673 à Fr. 9 597 650

La baisse de Fr. 1'178'023 correspond après répartition des frais généraux à :

- la baisse de Fr. 911 051 sur les missions sociales.
- la baisse de Fr. 345'428 des coûts de la recherche de fonds
- la hausse de Fr. 31'467 des coûts du secteur communication.
- la hausse du coût des services généraux de Fr. 46'989.

5.2 Evolution des ressources

Par rapport à 2012, année record, les ressources baissent également de Fr. 1'178'023 à Fr. 9'597'650.

- La collecte de dons diminue de 15% à Fr. 3'448'182.
- Les dons collectés et les fonds institutionnels sont répartis presque à l'identique en 2013 et 2012 : 60 % de fonds issus des bailleurs et 36% de fonds issus de la collecte des dons.
- Les financements institutionnels affectés et les dons collectés ont baissé respectivement de Fr. 865'950 (-13%) et de Fr 605'231 (15%).
- Alors que les fonds institutionnels d'origine publique progressent de Fr. 263'249 (+26%) à Fr. 1'295'005, ceux d'origine privé baissent de Fr. 1'129'199 à Fr. 4'453'018 (-20%). Toutefois la part des fonds privés reste fortement importante avec 77% (84% en 2012) des fonds institutionnels affectés.
- La Chaîne du Bonheur et le DFAE restent nos principaux bailleurs en 2013 avec pour la Chaîne du bonheur un volume de Fr. 4'147'132, soit 72% des financements bailleurs, et le DFAE Fr. 1'247'504, soit 22%.

5.3 Utilisation des fonds collectés

Les missions sociales financées

Le produit net total des fonds collectés a permis de financer des programmes de Handicap International dans les pays et régions suivants: Afrique de l'Est, Bangladesh, Bolivie, Cambodge, Chine, Colombie, Ethiopie, Haïti, Irak, Jordanie, Kenya, Liban, Madagascar, Maroc-Tunisie, Moyen-Orient, Mozambique, Népal, Nicaragua, Pakistan, Philippines, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Nord Syrie.

Utilisation des fonds

La collecte de dons et les financements de nos bailleurs font au total Fr. 9'196'205, dont Fr. 7'714'689 (83,89%) sont consacrés à la réalisation des missions sociales de la manière suivante:

- Fr. 7'620'183 au financement des programmes.
- Fr. 94'506 aux opérations réalisées dans le cadre de nos campagnes de plaidoyer contre les mines antipersonnel et les sous-munitions.

Le solde de 16,11%, soit Fr. 1'481'515, ajouté aux ressources diverses est affecté au financement de la recherche de fonds, de la communication et de la gestion de l'association.

5.4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Handicap International - Association nationale suisse sont présentés en concordance avec les normes comptables suisses. Ils sont conformes aux dispositions des normes Swiss GAAP RPC relative aux organisations à but non lucratif.

Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques.

Handicap International - Association nationale suisse a reçu la certification ZEWO pour son intégrité financière, ainsi que pour la présentation des comptes conformes à leurs recommandations.

1. La transparence financière :

Le compte d'emplois-ressources est directement issu de notre comptabilité analytique.

Le compte d'emplois-ressources présente d'une part les ressources classées par origine, et d'autre part les dépenses selon leur destination.

Les rubriques d'emplois identifiées dans ce compte sont les suivantes :

- Missions sociales :
 - o Financement des programmes
 - o Campagne contre les mines et les BASM
- Recherche des fonds
- Communication.
- Services généraux

Le coût de chacune de ces quatre rubriques est constitué par les charges qui leur sont directement imputables et par une quote-part des frais généraux, des rémunérations du personnel et des charges sociales.

Par ailleurs, les coûts engagés dans les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, au même titre que toutes les actions relevant de l'objet associatif, sont classés dans la réalisation des programmes. C'est le cas notamment des coûts engagés par des actions sollicitant la participation du public dans le cadre des campagnes nationales et internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel.

2. La cogestion des programmes :

Une convention de mise en œuvre commune est signée chaque fois que des fonds institutionnels sont obtenus pour un programme cogéré avec le département programme de la Fédération ou d'une autre association nationale.

Ces conventions stipulent clairement le cadre d'utilisation et de justification de ces fonds, en adéquation avec les exigences de transparence comptable et les contraintes des donateurs institutionnels publics et privés. Par ailleurs, un comité international d'allocation des Ressources coordonne l'utilisation des fonds propres de l'association nationale en fonction des besoins des programmes de la Fédération Handicap International et des priorités de l'association nationale suisse.

3. L'application des principes comptables appelle les précisions suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale lorsque ces biens sont donnés gratuitement à l'association.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Equipement et outillage: linéaire, 5 ans.
- Matériel de bureau : 4 ans
- Mobilier: linéaire 5 ans.
- Matériel informatique: linéaire 3 ans.
- Matériel audiovisuel: linéaire 5 ans.

La méthode retenue correspondant à la dépréciation économique des biens, l'amortissement en résultant est comptabilisé en dépréciation d'actif et en charge d'exploitation.

Immobilisations financières

L'association ne dispose pas d'immobilisations financières autres que le dépôt de la caution de garantie loyer.

Créances et capitaux empruntés à court terme.

Il s'agit de créances et dettes auprès des bailleurs de fonds, de la fédération ou des associations nationales Handicap International, et d'autres tiers.

Lorsque des opérations sont effectuées en devises, la conversion est effectuée de la façon suivante :

- Pour les transferts vers l'étranger, les taux utilisés sont déterminés par le résultat du change effectué par les banques.
- Les cours appliqués aux dépenses en devises étrangères sont les cours moyens pondérés résultant des cours constatés sur les entrées et des cours du jour publiés.

Les créances et dettes libellées en devises à la clôture de l'exercice sont converties sur la base des cours de devises en vigueur au 31 décembre. Les pertes ou gain de change ainsi constatées sont enregistrés dans le compte des pertes et profits.

Financements programmes versés à l'avance

Ce poste comprend les versements des fonds bailleurs effectués durant l'exercice à la Fédération Handicap International et non encore imputés sur les projets.

Financements programmes à verser.

A l'inverse, apparaissent sous cette rubrique, les versements des fonds bailleurs non encore effectués, alors que les projets correspondants ont été partiellement ou entièrement réalisés.

Bailleurs de fonds débiteurs et bailleurs de fonds créditeurs.

Les fonds alloués par les bailleurs institutionnels sont accordés sur base d'un contrat qui en détermine notamment l'objet et les modalités de financement. Ils ne peuvent être utilisés que sur le projet initialement prévu et les fonds non utilisés sont restitués au bailleur. Il ne s'agit donc pas de « fonds affectés » au sens des normes RPC et ne doivent pas apparaître au tableau de variation du capital. Les financements des bailleurs ne sont comptabilisés comme produit qu'au moment de leur utilisation effective. Les excédents des montants reçus des bailleurs sur les montants utilisés apparaissent au passif dans les dettes de l'association sous le poste « Bailleurs de fonds créditeurs ». Inversement, les excédents des montants utilisés sur les versements reçus des bailleurs apparaissent à l'actif dans les créances de l'association sous le poste « Bailleurs de fonds débiteurs ».

Apport associatif avec droit de reprise.

Suite à la création en 2009 de la Fédération, les associations nationales membres doivent disposer d'une réserve équivalente à trois mois de leur budget de fonctionnement. La Fédération a donc procédé à un apport en numéraires de Fr. 641'414 au profit de Handicap International - Association nationale suisse. Cet apport n'est pas considéré comme une dette, mais comme un apport associatif avec droit de reprise. Ce droit de reprise n'est applicable qu'en cas de dissolution de Handicap International - Association nationale suisse.

Valorisation des contributions en nature

En conformité avec les normes comptables applicables en Suisse, les contributions en nature ou volontaires sont appréhendées dans le Compte de Résultat.

Mutualisation des fonds collectés

Handicap International-Association nationale suisse applique une politique de mutualisation des ressources issues de la collecte sur l'ensemble de ses missions. Ceci signifie qu'avant toute affectation sur un objet précis, ces ressources sont inscrites dans une réserve « toutes missions » et sont ensuite affectés à des projets et besoins identifiés comme prioritaires dans n'importe quel pays d'intervention de l'organisation, y compris celui qui faisait l'objet de la collecte. Ce principe clair qui est communiqué aux donateurs permet d'intervenir uniquement en fonction des besoins réels sur le terrain. De ce fait, ces fonds ne sont pas « des fonds affectés » au sens des normes RPC et n'apparaîtront pas dans le tableau de variation du capital.

Plan de prévoyance

Handicap International – Association nationale suisse a conclu pour la prévoyance professionnelle un contrat d'affiliation avec la « Stiftung Abendrot ». Ce contrat vise à réaliser la prévoyance professionnelle pour les employés dans le cadre des dispositions légales valables en Suisse. Le financement du plan de prévoyance s'effectue par les cotisations de l'employeur et des employés en se basant sur un pourcentage de leurs salaires assurés. Le plan de prévoyance est un plan de primauté des cotisations selon les dispositions de Swiss GAAP RPC 16. Les cotisations de l'employeur sont incluses dans le compte de résultat de la période durant laquelle elles se réfèrent (2013 : Fr. 95'002 ; 2012: Fr. 95'878).

5.5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

5.5.1 Immobilisations corporelles et amortissements

	<u>Equipements et outillages</u>	<u>Matériel de bureau et mobilier</u>	<u>Matériel informatique</u>	<u>Matériel audiovisuel</u>	<u>Total</u>
Valeurs 2013 en Fr.					
Valeurs brutes					
Solde au 01.01	390	38 096	61 253	10 368	110 107
Acquisitions			6 538		6 538
Solde au 31.12	390	38 096	67 791	10 368	116 645
Amortissements cumulés					
Solde au 01.01	390	35 704	46 359	9 060	91 513
Augmentations		1 912	12 993	670	15 575
Solde au 31.12	390	37 616	59 352	9 730	107 088
Valeurs nettes au 01.01	0	2 392	14 894	1 308	18 594
Valeurs nettes au 31.12	0	481	8 439	638	9 558

5.5.2 Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances et des dettes a une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

5.5.3 Comptes de régularisation actif

Pour l'exercice en cours, il s'agit de charges constatées d'avance pour Fr. 34'905 de coûts engagés sur des opérations d'appel aux dons qui eux n'ont été encaissés qu'en 2014, et à Fr. 12'279 de prestations payées à l'avance.

5.5.4 Autres créances et autres dettes.

Créances à court terme	Exercice 2013	Exercice 2012
Handicap International Fédération	438 186	236 036
Créances sur fédération et associations nationales	438 186	236 036
Charges constatées d'avance	47 184	58 169
Comptes de régularisation	47 184	58 169
Autres débiteurs	903 526	1 468 114
TOTAL	1 388 896	1 762 319
Capitaux empruntés à court terme	Exercice 2013	Exercice 2012
Handicap International Fédération		427 126
Dettes envers fédération et associations nationales		427 126
Charges à payer	8 018	42 694
Comptes de régularisation	8 018	42 694
Provisions à court terme	31 325	
Autres créditeurs	1 303 626	1 688 335
TOTAL	1 342 969	2 158 155

Les provisions comptabilisée en 2013 pour Fr. 31'325 concernent les frais de chauffage pour la période du 16/06/2008 au 30/04/2013.

5.5.5 Analyse des opérations réalisées avec les associations nationales Handicap International et la Fédération

	Handicap International Belgique	Handicap International Fédération	Handicap International France	Handicap International Luxembourg	Handicap International UK	Total
ACTIF :						
Créances sur fonds programmes		835 713				835 713
Autres créances		438 186				438 186
PASSIF :						
Dettes sur fonds programmes	203 482	661 617				865 099
COMPTE DE RESULTAT :						
Produits de participations de mise en commun des moyens		375 172				375 172
Fonds versés par les AN ou la fédération						
Financement programmes (1)	227 966	5 264 304				5 492 270

(1) Dons collectés et fonds institutionnels

5.5.6 Analyse des dons et financements

DONS ET FINANCEMENTS	Exercice 2013		Exercice 2012	
	Milliers de F	%	Milliers de F	%
Dons et legs	3 448	37%	4 053	38%
Dons collectés	3 026		3 912	
Parrainages	121		131	
Legs	301		10	
Financements	5 748	63%	6 614	62%
Organismes publics nationaux	1 295		1 032	
Organismes privés	4 453		5 582	
TOTAL	9 196	100%	10 667	100%

Le détail des financements institutionnels est présenté ci-après. Cet état est issu de la comptabilité analytique et concerne uniquement les financements émanant des organismes publics et privés.

5.5.7 Détail des financements institutionnels en comptabilité analytique.

FINANCEMENTS	2013		2012	
ORGANISMES PUBLICS	1 295 005	23%	1 031 756	16%
ORGANISMES NATIONAUX	1 295 005	23%	1 031 756	16%
<i>ORGANISMES PUBLICS SUISSES</i>	<i>1 295 005</i>	<i>23%</i>	<i>1 031 756</i>	<i>16%</i>
* DEPT. FED.DES AFF. ETRANGERES (DFAE) ET COOPERATION (DDC)	1 247 504		831 756	
Ethiopie			50 000	
Kenya			325 500	
Liban	312 622		65 545	
Niger			1 797	
Pakistan			35 000	
Rwanda	531 154		352 314	
Siège, Exposition « Nous agissons »			1 600	
Nord Syrie	403 728			
* CANTON DE GENEVE	47 501		200 000	
Afrique de l'Est	15 129			
Cambodge			150 000	
Niger			50 000	
Rwanda	32 373			

FINANCEMENTS		2013		2012	
ORGANISMES PRIVES		4 453 018	77%	5 582 217	84%
* CHAINE DU BONHEUR		4 147 132		5 270 672	
	Afrique de l'Est	6 773			
	Ethiopie	363 004		310 776	
	Haïti	590 932		1 036 189	
	Indonésie			- 5 752	
	Irak	120 895		39 062	
	Jordanie	931 281			
	Kenya	757 057		1 330 351	
	Liban	-7'859		244 646	
	Libye			199 845	
	Moyen Orient	139'483		33 377	
	Pakistan	685 131		1 903 678	
	Philippines	145 620		132 059	
	Sri Lanka			46 442	
	Nord Syrie	414 815			
* CBM Switzerland	Moyen Orient			3 056	
* Coopérative Migros	Haïti			40 000	
* FIFA	Maroc-Tunisie			4 072	
* FONDATION ARGIDIUS	Mali			41 074	
* FONDATION DROSOS	Maroc-Tunisie	95 273		94 823	
* FONDATION HIRZEL	Chine	2 931		40 257	
* FONDATION LORD MICHELHAM OF HELLINGLY		50 000		60 000	
	Bolivie	50 000			
	Maroc-Tunisie			60 000	
* FONDATION PRO VICTIMIS	Algérie			113	
* FONDATION MEDICOR		157 682		23 909	
	Afghanistan			23 909	
	Senegal	140 768			
	Philippines	16 914			
* OAK FOUNDATION				4 241	
	Siège, DRT				
	Afrique de l'Est			3 899	
	Kenya			109	
	Rwanda			233	
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVES		5 748 023	100%	6 613 973	100%

5.5.8 Compte d'Emplois - Ressources

Rappel : le compte d'Emplois - Ressources est établi à partir de la comptabilité analytique.

Cette comptabilité comprend quatre sections :

- Missions sociales,
- Recherche des fonds.
- Communication,
- Services généraux.

Le coût de chaque section analytique du compte d'Emplois - Ressources est composé par l'ensemble des charges directement imputables, ainsi que, par la masse salariale correspondante selon le rattachement du personnel à telle ou telle activité.

Par ailleurs, les coûts engagés dans la prévention et l'éducation au développement en accord avec l'objet associatif, sont intégrés dans « Missions sociales ». C'est le cas, notamment, des dépenses engagées dans le cadre des actions de prévention contre la production et l'utilisation des mines antipersonnel et des bombes à sous-munition.

Enfin, conformément à la répartition des charges administratives selon la Zewo, les coûts des journaux de relance sont repris pour 70% dans les missions sociales sous la rubrique information et sensibilisation.

De ce fait, le compte d'Emplois - Ressources se présente de la façon suivante :

- coûts répartis par section analytique, après répartition de la masse salariale et frais généraux,
- produits répartis en fonction de leur origine.

COMPTE D'EMPLOIS-RESSOURCES

Détail des emplois

EMPLOIS	Exercice 2013		Exercice 2012			
Missions sociales		7 714 690	80.5%		8 625 741	80%
Financement des programmes		7 620 184	79.5%		8 522 899	79%
Afrique de l'Est	22 324				3 899	
Algérie					60 113	
Bangladesh	3 080				52 905	
Bolivie	100 000					
Cambodge	59 683				259 379	
Chine	2 931				40 257	
Colombie	125 000					
Ethiopie	473 151				501 515	
Ex- Yougoslavie, Bosnie					840	
Haïti	703 020				1 176 872	
Indonésie	4 623				- 5 752	
Irak	128 876				41 988	
Jordanie	981 281					
Kenya	857 057				1 767 828	
Liban	340 384				386 479	
Libye					313 471	
Madagascar	25 000					
Mali					41 074	
Maroc-Tunisie	95 273				98 895	
Moyen Orient	149 978				138 936	
Mozambique	38 215				105 065	
Népal	11 115				62 525	
Nicaragua	35				3 895	
Niger					51 797	
Pakistan	729 067				2 215 730	
Philippines	223 302				138 884	
Rwanda	663 527				452 792	
Sénégal	140 768				23 908	
Sierra Leone	47 230				51 785	
Sri-Lanka					76 442	
Nord Syrie	910 128					
Sensibilisation et information	105 759				89 480	
Ressources humaines délocalisées	397 896				102 300	
Gestion du secteur	281 481				269 597	
Campagne contre les mines et les BASM		94 506	1%		102 842	1%
Événements MSP	4 664					
Sensibilisation mines et BASM	11 340				100	
Autres coûts de la campagne	78 502				102 742	
Recherche des fonds		1 178 049	12%		1 523 477	14%
Prospection et fidélisation	1 074 828				1 394 206	
Autres opérations	19 013				25 857	
Gestion des donateurs	84 208				103 414	
Communication		378 342	4%		346 875	3%
Manifestations	32 938				24 049	
Relations presse	11 692				15 610	
Autres frais d'information	333 712				307 216	
Services généraux, dont:		326 569	3.5%		279 580	3%
Frais de personnel	271 541				239 202	
Frais généraux	55 028				40 378	
TOTAL DES EMPLOIS		9 597 650	100%		10 775 673	100%
RESULTAT		-			-	
TOTAL GENERAL		9 597 650			10 775 673	

Détail des ressources

RESSOURCES	Exercice 2013		Exercice 2012	
Fonds institutionnels:		5 748 023	60%	6 613 973 61%
Canton de Genève	47 501		200 000	
Département fédéral des Affaires Etrangères	1 247 504		831 756	
Chaîne du Bonheur	4 147 132		5 270 672	
CBM Switzerland			3 056	
Coopérative Migros			40 000	
FIFA			4 072	
Fondation Argidius			41 074	
Fondation Drosos	95 273		94 823	
Fondaton Hilton				
Fondation Hirzel	2 931		40 257	
Fondation Lord Michelham of Hellingly	50 000		60 000	
Fondation Pro Victimis			113	
Fondation Medicor	157 682		23 909	
Oak Fundation			4 241	
Collecte des dons		3 448 182	36%	4 053 413 38%
Autres ressources:		401 445	4%	108 287 1%
Refacturation à la Fédération	375 172		102 300	
Cotisations des membres	457		396	
Produits financiers	1 768		4 156	
Autres produits d'exploitation	24 048		1 435	
TOTAL DES RESSOURCES		9 597 650	100%	10 775 673 100%

5.5.9 Produits exceptionnels

Comptes	Exercice 2013	Exercice 2012
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	19 057	34 892
Financements sur exercices antérieurs	19 057	34 892
TOTAL	19 057	34 892

5.5.10 Charges exceptionnelles

Comptes	Exercice 2013	Exercice 2012
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	23 680	39 701
Financements affectés sur exercices antérieurs	19 057	34 892
Pertes sur financements exercices antérieurs	4 623	
Autres charges exceptionnelles		4 809
Dotations exceptionnelles	31 325	
Dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels	31 325	
TOTAL	55 005	39 701

6 RAPPORT DE PERFORMANCE

6.1 Faits marquants de l'exercice.

- Par rapport à 2012, année historique record, le volume de notre activité a baissé de 11% et atteint Fr. 9'597'650. Cette évolution est due à une baisse des dons collectés de 15% et à une baisse des financements institutionnels affectés de 13%.
- Réalisation des missions sociales de l'association pour Fr. 7'714'689, soit une diminution de Fr. 911'052 (- 11%).
- La répartition de nos ressources entre les dons issus de la collecte et les fonds bailleurs reste stable, respectivement de 37 % et 63% en 2013, contre 38% et 62% en 2012.
- Le ratio d'utilisation des dons et des fonds institutionnels aux missions sociales de la Fédération Handicap International est de 83.89 %.

6.2 Les buts de l'organisation.

1. L'association reprend à son compte l'objet de la Fédération Handicap International auquel elle adhère et contribue. L'action de la Fédération s'adresse :

- aux populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants ;
- aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes ;
- aux populations réfugiées et aux populations sinistrées ou déplacées par les crises, les conflits et les catastrophes, et en leur sein les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées ;
- aux populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs dans les conflits armés ou dans leurs suites.

Le but des actions de la Fédération est :

- d'améliorer rapidement et durablement les conditions de vie des personnes, des communautés et des populations, en visant le niveau de bien-être le plus élevé possible;
- dans les crises, de préserver la vie, l'intégrité et la dignité des victimes et des personnes affectées, par des secours et des solutions adaptées.

La mission de la Fédération se réalise:

- en agissant directement auprès des populations concernées, et en leur sein, auprès des groupes vulnérables et des personnes handicapées ;
- en coordonnant nos activités, en établissant des partenariats ou en apportant un soutien à d'autres opérateurs;
- en assumant, vis à vis des personnes bénéficiant de nos actions, des institutions nationales et internationales, des organismes professionnels comme de l'opinion publique, notre rôle d'organisation non-gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif;
- en influant sur le comportement et la politique des acteurs et des institutions, par le dialogue, la diffusion des principes et préconisations de Handicap International, la référence aux instruments conventionnels pertinents relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit International Humanitaire.

2. Elle a notamment pour but, en Suisse, de :

- mobiliser des ressources financières, techniques et humaines au bénéfice des programmes de la Fédération ;
- développer l'image et la notoriété de Handicap International au travers d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public ;
- porter les valeurs et les prises de position du réseau fédéral.

3. En tant que copropriétaire de la Fédération Handicap International, l'association nationale suisse participe à la gouvernance de la Fédération ainsi qu'à l'élaboration de la stratégie et des objectifs du réseau. Ce cadre stratégique global lui sert de base pour la fixation des objectifs et moyens à mettre en œuvre.

6.3 Organes dirigeants et durée de leur mandat.

L'association est dirigée par le Conseil d'administration, composé d'au moins cinq membres fondateurs ou actifs. Le bureau du Conseil d'administration se compose :

- du Président
- du Secrétaire
- du Trésorier.

Le Conseil d'administration répartit lui-même ces fonctions entre ses membres. Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois ans. Un tiers du Conseil d'administration est renouvelé à chaque Assemblée Générale Ordinaire.

Dans le cas où il y aurait plus d'un tiers de vacance simultanée au Conseil d'administration, ce dernier convoque une Assemblée Générale pour procéder, sans retard, aux remplacements nécessaires. Le mandat des remplaçants prend fin à l'expiration de la période pour laquelle leurs prédécesseurs avaient été élus. Les membres du Conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre bénévole. Les frais de déplacement pour assister aux réunions du conseil sont remboursés uniquement à ceux qui en font la demande.

6.4 Les personnes responsables de la gestion.

Directrice: Petra Schroeter

Responsable des programmes : Laurence Boymond

Responsable de la communication et recherche de fonds : Claudio Solazzo

Responsable de l'administration : Désiré Habiya Mbere

6.5 Liens avec les organisations liées.

Handicap International - Association nationale suisse est membre et copropriétaire de la Fédération Handicap International qui a été constituée en 2009 avec un mode de gouvernance internationale partagée par les associations nationales de la Fédération. Chaque association membre est représentée au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération qui élit son Conseil d'Administration fédéral. Handicap International – Association nationale suisse dispose de cinq représentants au niveau de l'AG fédérale. Un membre du Conseil d'Administration de l'association est membre du Conseil d'Administration Fédéral.

La Fédération Handicap International, titulaire de la marque "Handicap International", en délègue la responsabilité de l'usage à Handicap International - Association nationale suisse par un contrat de licence de marque.

L'association est neutre et maintiendra son indépendance à l'égard de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou religieuse.

6.6 Descriptions des prestations fournies en relation avec les buts fixés et l'utilisation des fonds mis à disposition.

- **Réadaptation** : Développement de services d'appareillage et de rééducation, soutien aux structures médico-socioéducatives, formation de professionnels de la réadaptation (formations initiales et continues, formations de cadres).
- **Actions contre les mines** : Actions en vue de réduire les risques et l'impact liés à la présence de mines, de BASM et autres engins explosifs. Développement et gestion des interventions techniques de déminage, de nettoyage des champs de bataille, et identification, mesure et marquage des sites suspects. Organisation et formation des équipes locales pour le déminage et autres opérations de nettoyage et de prévention. Suivi et organisation des campagnes pour la sensibilisation des populations au danger des mines. Enquêtes sur l'impact social et économique des mines sur les communautés, création de bases de données et cartes des zones polluées. Assistance aux victimes de mines et autres engins explosifs.
- **Santé et prévention** : Développement de services de santé communautaire, prévention primaire et secondaire, éducation du patient, prévention des accidents de la route et prévention des pathologies invalidantes, soins de

santé primaire, soins et prévention du sida, nutrition; soutien psychologique aux populations en souffrance psychique (en particulier les personnes réfugiées ou déplacées et les victimes de conflits), santé mentale.

- **Insertion** : Insertion professionnelle: microcrédit/activités génératrices de revenus (AGR), emploi en entreprise, formation professionnelle. Insertion sociale: vie familiale et communautaire. Éducation inclusive - formelle/non formelle pour les enfants et adolescents. Éducation spécialisée si nécessaire. Intégration des personnes handicapées dans les projets de développement pour tous. Meilleure participation citoyenne des personnes handicapées dans la ville. Accessibilité de l'environnement physique. Accès aux sports, loisirs et culture.
- **Urgence** : Gestion et distribution d'aide humanitaire couvrant les besoins de base. Assistance aux réfugiés et déplacés, mise en place d'abris temporaires et accompagnement au rapatriement volontaire. Accessibilité à l'eau et assainissement. Aide et soutien aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables. Assistance aux victimes. Santé préventive, soins et réadaptation à base communautaire dans les camps. Réhabilitation et construction d'habitats et d'infrastructures communautaires accessibles. Réduction des risques liés aux désastres.
- **Développement local inclusif** : Renforcement des capacités des organisations de personnes handicapées pour une meilleure participation aux processus de développement et de gouvernance locale. Responsabilisation des autorités locales pour une meilleure prise en compte des droits des personnes handicapées dans les stratégies et politiques locales. Mobilisation et formation des acteurs locaux du développement (ONG locales, prestataires de services gouvernementaux et non gouvernementaux) pour l'adaptation de leurs pratiques et de leurs services.
- **Coordination des acteurs – gouvernance** : Renforcement des capacités institutionnelles et/ou de plaidoyer des associations représentatives. Appui au plaidoyer des organisations représentatives. Coordination, la mise en réseau et l'animation de la concertation entre les acteurs. Appui à la mise en place d'une législation nationale et de politiques publiques, la coordination interministérielle. Recherche des données ou des informations transversales sur le handicap.
- **Plaidoyer** : Outre les secteurs de compétence thématiques ou techniques, Handicap International mobilise des compétences en matière de plaidoyer, afin d'orienter ou d'améliorer les politiques publiques. Campagnes de mobilisation de l'opinion publique. Témoignage, alerte et dénonciation des violations. Éducation au développement et à la solidarité internationale. Démarchage des instances décisionnelles (ou lobbying). Participation aux instances institutionnelles paritaires. Promotion et amélioration des cadres réglementaires et légaux, des instruments conventionnels pertinents relatifs aux droits de l'Homme, au Droit international humanitaire et au désarmement.
